N° 2686. Mercredi 26 Juillet 1843.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro 5 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Célestins, n. 6, au 1er.*
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 25 juillet 1843.

Nous avons, il y a quelques semaines, signalé une des plaies sociales qui affligent plusieurs parties de la Suisse. Dans ce pays, divisé par cantons à peu près indépendants, gouverné de nom plutôt que de fait par un pouvoir central aristocratique qui exerce néanmoins une action d'opinion assez vive, il y a des familles qui n'ont point de patrie, point d'asile où reposer leurs têtes. Des hommes ne jouissant nulle part du droit de citoyen sont chassés, traqués comme des bêtes fauves, naissent, vivent, procréent et meurent, sans que la loi prenne d'eux nul souci, sans qu'elle les veuille compter dans la société. Les hommes qui s'occupent sérieusement d'adoucir les maux qui affligent l'humanité cherchent les moyens de mettre un terme aux malheurs des heimathlosen; la question sera probablement portée à la diète assemblée en ce moment, et le *Nouvelliste vaudois*, qui défend noblement la cause de ces parias, ayant publié ces jours derniers une lettre fort importante sur l'avenir de ces infortunés, nous croyons devoir revenir sur cette question. Notre premier article a été reproduit par les journaux suisses, et nous serions heureux que nos idées pussent servir à une classe de la société. Défendre la cause des heimathlosen suisses, c'est s'occuper d'une portion des prolétaires français, que certains rêveurs veulent, non pas soulager, mais expatrier, dans la pensée qu'il est plus facile de transporter des hommes hors de leur patrie que d'améliorer leur condition sociale.

Un correspondant du *Nouvelliste* propose de transporter les heimathlosen en Algérie; il expose les conditions d'une banque patriotique suisse qui, profitant du taux élevé de l'argent dans l'Afrique française, pourrait venir au secours des heimathlosen en leur prêtant de l'argent à 15 0/0. Nous ne voulons pas discuter le plan financier du correspondant du *Nouvelliste*, il nous semble basé sur des hypothèses fort aventureuses; mais il est une question préjudicielle qu'il importe de poser et de débattre avant tout.

Le correspondant du *Nouvelliste* se demande si incorporer les heimathlosen au droit de cité est ce qu'il y a de mieux dans un pays comme la Suisse, qui se plaint déjà d'une exubérance de population; si ce projet ne nuirait pas aux familles qui ont déjà besoin de secours dans les communes. Avant tout il faudrait se demander si ceux-là ne sont pas réellement citoyens dont les pères, Suisses eux-mêmes, ont combattu pour l'indépendance du pays; si le hasard d'une situation exceptionnelle peut leur enlever ce caractère de citoyen; si à ce titre on ne leur doit pas asile et protection. Pourquoi leur refuser le droit de cité? Parce qu'ils ne l'ont pas exercé? Mais c'est une lacune dans des lois qu'ils n'ont pas concouru à faire; c'est une injustice qu'il faut se hâter de réparer puisqu'elle produit des maux si grands.

La Suisse se plaint d'une exubérance de population; mais pourquoi déporter les heimathlosen plutôt que d'autres? De quel droit un gouvernement condamnerait-il des hommes à l'ostracisme? N'est-il point de terrains vagues? Vos terres rendent-elles tout ce qu'elles peuvent rendre? Les meilleurs modes de culture ont-ils été adoptés partout? Cela fût-il constaté, a-t-on le droit de dire à des familles : Vous quitterez la patrie pour ne plus la revoir; vous irez sur une terre étrangère, au hasard; vous y vivrez ou vous y mourrez, ce point nous inquiète peu, mais vous partirez parce que vous êtes de trop ici? Non pas, vraiment! Les émigrations des peuples sont commandées par de grandes nécessités; on obéit, quand on quitte ainsi la patrie, en grand nombre, en armes, pour conquérir les terres qui peuvent vous nourrir, on obéit à un besoin impérieux : une portion d'un peuple se sépare de l'autre et va chercher une vie meilleure. Mais dire à quelques individus : Nous ne voulons pas de vous dans la patrie, allez chercher un autre sol, c'est les envoyer à la mort après les avoir fait passer par toutes les misères qui peuvent torturer l'humanité.

Au surplus, de quel droit imposer aux hommes l'obligation de quitter le pays où ils sont nés? Où la loi qui les condamne est-elle écrite?

Il y a des maladies qui affligent les sociétés comme il en est qui affligent l'homme. Dans ce dernier cas, est-ce en tuant l'homme que vous prétendriez le guérir? Merci du remède!

Que le gouvernement suisse achète des terres en Algérie, qu'il y appelle ceux des heimathlosen qui seront disposés à quitter la Suisse, qu'il leur donne ces terres, qu'il leur fournisse les instruments aratoires nécessaires et de quoi subvenir à leurs besoins pendant la première année, à la condition d'être remboursé des sommes dépensées pour ces deux derniers objets, il aura fait un acte d'humanité et de sagesse, il aura réellement donné une patrie à ces malheureux. Mais que les heimathlosen aillent sans une obole s'établir en Algérie, sur la foi de banquiers qui leur prêteront des sommes *sur des terres louées*, avec un intérêt de 15 0/0; qu'ils aillent dans un pays où tout est fort cher sans avoir même les instruments nécessaires au labourage, c'est aller mourir en épargnant aux concitoyens le chagrin de les voir tomber.

Nous devons combattre une grave erreur du correspondant du *Nouvelliste*, car elle est de nature à entraîner des hommes qui ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'ils ont été trompés. Pour faire comprendre la justice du prêt à un taux élevé, ce correspondant avance que la journée des travailleurs va de 15 à 20 fr. en Algérie. Ce chiffre est fort exagéré, fort au-dessus de la vérité. Que des capitalistes, des spéculateurs fassent de bonnes affaires en achetant des terres, en bâtissant des maisons, cela est très-vrai dans un pays où la civilisation apporte ses bienfaits et ses tripotages; mais que le simple ouvrier, que le travailleur gagne de 15 à 20 fr., cela est faux. Réfléchissez donc en outre que partout le prix de la journée de travail est en raison du prix des denrées, des objets de première nécessité; si le vin, la viande, les légumes sont en Algérie quatre ou cinq fois plus chers qu'en Suisse, quelle différence il y aura-t-il en définitive pour le travailleur? aucune. Il aura partout les mêmes besoins et les mêmes difficultés pour y pourvoir.

Des ouvriers isolés, ayant un état, pourront trouver en Afrique les moyens de vivre; mais des familles n'ont pas de succès à y espérer, si elles n'emportent pas un pécule avec lequel elles puissent acheter une terre et des instruments aratoires, avec lequel elles puissent attendre la première récolte. La misère est grande en Europe; aussitôt qu'une nation prend possession d'une terre éloignée, ceux qui souffrent tournent leurs regards de ce côté. L'espérance les anime, de faux conseils les déterminent; ils partent, ils vont mourir, nous le répétons pour qu'on le sache bien. Les pauvres sont impuissants à fonder des colonies si les gouvernements ni les aident pas. Nous disons cela non seulement pour les heimathlosen suisses, mais aussi pour les prolétaires français que certains économistes poussent vers l'Afrique. Dans les pays nouveaux, c'est dans le sol que repose d'abord la richesse, c'est la terre qu'il faut pouvoir exploiter.

Le gouvernement français, qui depuis quelques années crée des villages fortifiés, donne aux soldats qui veulent rester en Afrique une maison et un coin de terre. Un nouveau village vient de se former, composé entièrement d'habitants du département de la Meuse; presque tous ont obtenu du gouvernement des concessions de terrains. C'est à cela que doivent viser nos prolétaires qui voudraient s'établir en Afrique. Quant aux heimathlosen, si la diète veut sincèrement prendre en pitié leur malheureux sort, il faut qu'elle s'entende avec la France, qu'elle achète des terres et les distribue à ceux qui seraient disposés à se rendre en Algérie. Ceux qui préfèrent rester dans la patrie doivent y être traités comme tous les autres citoyens.

Paris, le 25 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La session qui sera close demain devait, à son début, voir tomber le ministère qui avait présidé aux élections dernières, et qui avait lui-même lu sa condamnation dans l'arrêt prononcé par le corps électoral. Cependant il est arrivé, par nous ne savons quel concours de circonstances fatales, que ce ministère, frappé de mort il y a un an, se trouve aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas encore très-solide, plus affermi qu'il ne l'était alors. Si des fautes pouvaient perdre un cabinet, celui du 29 octobre se serait perdu depuis long-temps par toutes celles qu'il a commises; mais les fautes d'un parti rachètent souvent celles du parti adverse, et c'est une bonne chance qui a favorisé M. Guizot dans sa mauvaise fortune. Il a vécu non pas parce qu'il avait en lui les éléments de vie nécessaires à son existence, il a vécu non pas parce qu'il a su régler sa conduite de manière à prolonger ses jours, mais parce que ses adversaires l'ont fait vivre, parce que, tout en voulant le renverser, ils ont fait précisément tout ce qui devait l'aider à rester debout. Nous l'avons déjà dit, mais nous devons le répéter au moment où se termine la session : si M. Guizot est encore ministre, si le système dont il est l'instrument s'est perpétué jusqu'à ce jour, c'est à l'opposition seule qu'il faut l'attribuer. Si les députés de l'opposition avaient fait la moitié seulement de ce qu'ils promettaient de faire dans toutes leurs professions de foi, depuis plusieurs mois déjà il ne serait plus question de M. Guizot. Il faut que le pays le sache, pour que, dans la part de rémunération qu'il fait en ce moment aux services parlementaires qui lui ont été rendus, il ne se montre pas trop prodigue de reconnaissance envers ceux qui n'ont pas mérité ce témoignage. Qu'il interroge ses mandataires, qu'il apprécie leur conduite, qu'il pèse leurs actes, et il verra qu'il peut se dispenser de les porter en triomphe.

Si l'opposition ne se retrempe pas au contact du pays, si elle n'abjure pas devant lui cette manie malheureuse qui depuis quelque temps l'a tant de fois poussée à abandonner le terrain des principes pour se placer sur celui de la tactique où elle n'a jamais fait que des faux pas, il faut renoncer à voir, dans la session prochaine, les tendances du ministère et du système combattues par un parti sérieux et compacte. Il se rencontrera bien encore quelques hommes dont la voix énergique retentira et fera entendre de bonnes paroles; mais ces paroles se perdront dans le désert, car il n'y aura plus d'opposition réelle, d'opposition véritable, pour leur donner par ses acclamations la force et la consécration nécessaires aux actes d'un parti. C'est aux députés qui sont décidés à marcher sincèrement dans les voies de l'opposition à y songer; c'est au pays à voir de son côté ce qu'il y a à faire pour ne pas laisser renverser le dernier rempart qui lui reste pour la défense de ses libertés.

— L'honorable M. Laffitte disait en présentant le *budget ordinaire* de 1831 : « Si nous pouvions compter sur le bienfait de la paix, nous verrions peut-être dans quelques années notre budget descendre, par les extinctions successives, par les économies, par l'atténuation de la dette, de 957 millions à 850... »

Or, vous l'avez eue la paix, et partout et toujours, et votre budget ordinaire (*votre budget ordinaire!*) est de 1244 millions, un quart de milliard de plus qu'en 1830! Il s'en va grossissant; plus gros que celui de 1842, il est dépassé par celui de 1844, lequel déjà s'élève à 1284 millions (toujours pour l'ordinaire), en attendant l'arrivée des crédits extraordinaires.

— Plusieurs journaux viennent de publier la singulière nouvelle que voici :

« M. le marquis de Flers, conseiller à la cour des comptes, est parti pour Vienne chargé d'une mission diplomatique. »

On aura peut-être la curiosité de connaître de quelle nature peut être une mission confiée à un magistrat de la cour des comptes, et d'ailleurs il n'est pas sans intérêt d'édifier le public sur la dignité des amis de M. Guizot. Voici donc ce que nous ont appris des renseignements puisés aux meilleures sources.

M. de Flers, ami et serviteur dévoué de M. de Montalivet, dans

FEUILLETON DU CENSEUR.

FRAGILITÉ.

I.

Le ciel était pur; le soleil, au plus haut point de l'horizon, faisait miroiter les vagues que blanchissait le sillage du vaisseau. Une faible brise enflait les voiles, et tout était calme à bord de *l'Amphitrite*, élégante corvette qui venait de New-York et faisait route vers la France.

Peu à peu le soleil descendit du zénith, laissant un long ruban de feu pour bornes à cette mer immense. L'officier de quart était à son poste; les matelots, réunis sur le gaillard d'arrière, fumaient et se racontaient toutes ces histoires de marine, empreintes de merveilleux, d'originalité, et d'une sorte de naïveté rude et franche dont nous ignorons, dans nos salons, le charme piquant. Quant aux officiers qui n'étaient point de service et aux passagers, las sans doute d'admirer cette mer sans fin et ce ciel immobile, ils s'étaient rassemblés dans la chambre du commandant, où un piano et une bibliothèque attiraient ce monde oisif, fatigué d'inaction et de solitude.

Deux personnes étaient restées sur le pont : une jeune femme et un jeune homme. La jeune femme, assise sur un des bancs de quart, appuyait sa tête sur l'épaule de son compagnon de voyage. La lune, qui montait majestueusement sur la voûte étincelante d'étoiles, éclairait de sa lueur pâle et mélancolique le plus admirable visage que vous ayez jamais rencontré. Des lignes pures et correctes, de grands yeux expressifs, un front blanc et uni, de longs cheveux noirs, dont une main amoureuse avait dérangé l'harmonieux arrangement, couvrant et découvrant capricieusement de riches épaules qu'une natte de soie avait abandonnées, tout, dans cette jeune femme, présentait un ensemble de coquetterie et de perfection.

Le jeune homme avait une de ces belles têtes d'étude pleines d'expression et d'énergie passionnée. Son regard enveloppait alors avec amour la charmante femme qui avait cherché un refuge sur son cœur. Un de ses bras, passé autour d'une taille souple et cambrée, la pressait doucement, tandis qu'une de ses mains retenait captive une main mignonne et blanche. Un sourire d'orgueil et de bonheur errait sur ses lèvres, comme s'il eût détaillé pour la première fois toute la poétique beauté de sa compagne.

C'est que ces deux jeunes gens, si heureux, étaient dans cette belle et douce lune de miel qui ne dure jamais assez long-temps. Il y avait six mois qu'ils étaient mariés.

Alphonse Duval, fils d'un riche armateur de Marseille, était allé passer une année à New-York, chez un oncle fixé depuis vingt ans dans cette opulente ville. Là il avait vu et aimé Olga de Morto, orpheline, héritière d'une immense fortune et parente de la femme de son oncle. Six mois après son arrivée, ses vœux étaient comblés : Olga était sa femme.

Olga, riche et belle, était habituée aux hommages; celui d'Alphonse l'avait pourtant touchée. Les hommes de New-York, absorbés par les affaires commerciales, ont tous ou presque tous le flegme des Anglais, qui d'ailleurs se trouvent là en majorité. Leur admiration pour Olga se traduisait donc avec un calme tout britannique et ne pouvait réussir auprès de la jeune fille qui sentait circuler dans ses veines du sang français. Alphonse, ardent et passionné comme tous les enfants du Midi, devait vaincre et éloigner ses rivaux; sa parole élégante et facile, que la chaleur de son ame colorait encore, surprit et charma Olga, et elle l'aima, comme elle pouvait aimer, avec passion. Avouons toutefois que, dès le début, cet amour fut tyrannique, impétueux, jaloux. Elle voulut posséder jusqu'aux moindres pensées de son époux; elle eût voulu le séparer de toute autre affection que de la sienne, le séparer du monde si cela eût été possible. Alphonse, heureux, ne se plaignait pas encore de ses exigences qui prouvaient d'ailleurs un excès d'amour; il ne cherchait point à s'y soustraire, et il se laissait docilement enchaîner aux pieds d'Olga.

Après six années de cette délicieuse union, cédant aux instances de sa famille et de ses amis, Alphonse songea à revenir en France. Olga, que rien n'impressionnait à demi, éprouva une joie folle à l'annonce de ce départ. Voir la France et Paris avait été le rêve de toute sa vie. Ce fut donc sur *l'Amphitrite* que les deux époux prirent passage, et c'est là que nous les retrouvons fuyant le monde qui les sépare, rêvant d'amour et de bonheur.

Depuis quelques instants ils étaient silencieux. Les beaux yeux d'Olga semblaient suivre les mouvements des étoiles qui apparaissaient successivement sur la voûte céleste, diamants étincelants de la robe des nuits. Tout-à-coup Alphonse la sentit tressaillir.

— Qu'as-tu donc, mon Olga? lui demanda-t-il avec inquiétude.

— Rien, rien, je suis folle. Mais, vois-tu, c'est une vieille superstition d'enfance, et malgré moi...

— Mais qu'est-ce donc?

— Eh bien! je pensais à notre bonheur, à notre amour... J'avais choisi au ciel deux étoiles plus brillantes que leurs sœurs, marchant l'une près de l'autre, et je me disais : Ces deux étoiles sont peut-être les nôtres. Les joies de notre vie auront leur éclat; comme elles, elles seront éternelles. Au même instant, l'une d'elles a glissé là-bas, comme si elle s'abîmait dans les flots... Oh! tiens, j'ai froid, j'ai peur!...

— Enfant! dit Alphonse en déposant un baiser sur le front de sa jeune femme. Eh! que fait à notre vie une étoile qui glisse?

— Celui qui voit glisser une étoile, reprit Olga, meurt dans l'année. Ma mère me l'a dit souvent, ajouta-t-elle avec terreur.

— Contes d'enfants, mon Olga, pour amuser ton imagination! Crois-moi, ces deux étoiles ne peuvent être les nôtres. L'une d'elles a disparu, dis-tu, et l'autre brille encore. Eh bien! quoi qu'il arrive, ma bien-aimée, où tu iras, j'irai; et si tu mourais, mon Dieu!... penses-tu que je pourrais te survivre? La vie sans toi, mon ange, ce serait une souffrance plus horrible que la mort.

Olga releva vivement la tête, et, fixant sur son mari son grand œil plein de feu :

— Dis-tu vrai?... si je mourais, renoncerais-tu à la vie?

— Que ferais-je en ce monde sans toi?

— L'amour d'une autre femme ne saurait t'enchaîner?

— Olga, je t'aime comme je n'ai jamais aimé. Un tel amour ne renaît pas. Heureux, il remplit la vie d'un homme; malheureux, il la brise. Je t'aime tant, mon Olga!

La jeune femme s'appuya de nouveau sur le cœur de son mari en murmurant :

— Oh! dis-moi toujours que tu m'aimes ainsi!

La journée avait été brûlante. On avait espéré que la fraîcheur de la nuit viendrait rendre un peu de force et d'énergie à tous les hommes du bord. Loin de là, l'atmosphère s'alourdit; ses vapeurs se condensèrent et voilèrent en un instant ce ciel si pur et si brillant d'étoiles. Alphonse et Olga avaient quitté le pont. Un coup de sifflet retentit pour appeler tous les matelots à la manœuvre. Une violente rafale rasa les flots; la mer s'agita et bondit; les vagues mugirent et écumèrent, enlevant la corvette avec elles, ou lui creusant un abîme qui menaçait de l'engloutir; les vents se déchaînèrent avec fureur; les éclairs déchirèrent la mer; la foudre éclata, et ce fut bientôt une horrible scène de désordre et d'épouvante à bord du vaisseau qui luttait contre les éléments.

Après douze heures de cette affreuse tempête, la mer n'était point encore calmée; le ciel s'était un peu éclairci, mais il était toujours menaçant. *L'Amphitrite*, horriblement tourmentée par les vagues, sautait à leur sommet, démâtée, brisée, et commençait à faire eau.

Pendant ces douze heures d'angoisses, Alphonse était resté près d'Olga;

le but de faire un voyage en Allemagne d'une manière à la fois agréable et économique, s'adressa à M. Génie, secrétaire de M. Guizot, ancien et futur membre de la cour des comptes, comme chacun sait, et qui n'est pas fâché de s'y ménager des appuis et des partisans. Ces messieurs, aidés de M. de Montalivet, ont obtenu de M. Guizot une mission confidentielle, en lui disant que le château la verrait avec plaisir confiée à un homme dont le dévouement est connu. Le but de cette mission, si nous sommes bien informés, est de faire des ouvertures à l'empereur d'Autriche au sujet d'un mariage pour un des princes. Cependant, la mission une fois donnée, il paraît que les talents diplomatiques de M. de Flers n'ont plus inspiré la même confiance; car on a fait partir immédiatement pour Vienne un véritable envoyé, dont la mission sera peut-être terminée quand M. de Flers y arrivera, et celui-ci, parti plusieurs jours après, a commencé son voyage par la Hollande. Voilà pour le ridicule; mais ce qui est plus grave, c'est de voir un magistrat se respecter assez peu pour prendre le rôle d'un courrier de cabinet ou d'un agent occulte. M. de Flers, au surplus, n'en est pas à ses débuts dans ce genre; car, lors des dernières élections, il s'est chargé d'une mission électorale dans le Midi, et il a même reçu une indemnité pour aller la remplir.

Ces voyages, qui, sous un prétexte ou sous un autre, tiennent M. de Flers éloigné de Paris trois ou quatre mois de l'année, ne l'empêchent pas cependant d'être noté comme un des magistrats les plus assidus et les plus distingués de la cour des comptes.

—La chambre des pairs a terminé hier ses travaux par le vote du budget des recettes. M. Pasquier, depuis quelques jours, murmurait de ce que la noble chambre n'en finissait pas, et il a fait, à ce sujet, des observations assez inconvenantes, qui auraient poussé à bout, nous assure-t-on, la patience de quelques uns de ses collègues, si la session eût duré quelques jours de plus. A voir la manière dont M. Pasquier dirige la chambre des pairs, on dirait qu'il veut lui-même travailler à sa déconsidération, car, jusqu'à présent, personne n'a mieux réussi que lui à l'assimiler à une école où la férule du maître est toute puissante et retient presque tous les élèves dans un perpétuel état de soumission et de silence.

— La nouvelle législature a, comme les précédentes, écarté la réforme parlementaire, et la réforme électorale n'a pas même été l'objet d'une proposition. Quelques discours, notamment ceux de M. de Lamartine, en ont cependant démontré la nécessité; mais ils n'ont trouvé d'assentiment que dans la conscience nationale, et ce n'est point elle que la majorité parlementaire prend pour guide.

Elle s'est peu occupée des intérêts généraux. La loi sur les sucres n'est qu'une mauvaise transaction entre deux intérêts contraires, et elle est préjudiciable aux consommateurs. En vain les journaux du Midi signalent la ruine de l'industrie vinicole, ceux du Nord les dommages des fabriques, ceux du centre la trop grande élévation des tarifs: ce cri lamentable a été dédaigné.

Elle a bien signalé le danger du déficit, mais elle n'a pas arrêté le ministère sur cette pente funeste; elle le pouvait en votant toutes les réductions proposées par sa commission, elle a cédé sur plusieurs points aux sollicitations ministérielles.

Le pays est plus que jamais convaincu de l'insuffisance de la représentation. Si jusqu'ici la réforme parlementaire et électorale, qui a pour elle la presque unanimité des citoyens et une notable minorité dans la chambre, a été refusée, elle finira par être votée si les conseils d'arrondissement et les conseils de département en expriment le vœu. Plusieurs l'ont déjà fait. C'est un exemple que tous devraient suivre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Paris du 23 publient la dépêche télégraphique suivante :

Perpignan, 21 juillet.

Le général Concha, arrivé le 13 à Grenade, en est reparti le même jour avec des troupes pour se réunir à la colonne de 4,000 hommes du brigadier Fernandez et marcher vers Séville.

L'artillerie partie de Cadix pour rejoindre Van Halen s'est prononcée en chemin. Le gouverneur de Cadix a fait arrêter les marins qui s'étaient prononcés à Caraca. La garde nationale de Cadix faisait le service de la place. Les officiers de l'armée qui s'y trouvaient ont rejoint les prononcés. Le 18, on continuait à organiser à Valence les compagnies de volontaires.

Il n'y a donc plus de points en Espagne où l'insurrection n'ait eu le dessus sans coup férir. Toutes les chances ne sont pas absolument perdues pour Espartero; mais s'il reconquiert la régence réelle de l'Espagne, ce sera pour lui un succès inespéré. Il faudrait pour cela que Van Halen, dont la défection n'était qu'un faux bruit répandu par les christinos, reprît Séville, ce qu'il ne peut faire qu'avec une artillerie qui pourrait bien lui faire défection comme celle qui, d'après la dépêche, était partie de Cadix pour le rejoindre; il faudrait encore que Narvaez fût défait par Zurbano et Seoane. La première dépêche sans doute nous fixera sur ce dernier point, si le ministère veut bien la laisser parvenir à la connaissance du public.

Voici ce qu'on lit dans la correspondance générale de Madrid, à la date du 18 :

Dans la situation perplexe où se trouve la capitale, les affaires, comme on peut penser, sont généralement suspendues et les boutiques fermées. Une moitié de la garde nationale a la permission de prendre cinq heures de repos pendant que l'autre moitié reste sous les armes. Le service de nuit est le plus fatigant. Jusqu'ici le feu de la mousqueterie de l'ennemi n'a été entendu que la nuit, et il n'y a pas eu d'affaires sérieuses.

Presque toutes les rues sont barricadées. On n'a cessé qu'aujourd'hui d'arrêter les passants dans la rue; on les forçait de travailler aux barricades. Sur divers points, on a établi dans des maisons des détachements de la garde nationale qui doivent tirer par les fenêtres.

Jusqu'ici tout s'est borné, entre les défenseurs de la ville et les assiégeants, à une escarmouche dans laquelle la garde nationale a joué un rôle ridicule. Quelques soldats d'avant-poste de Narvaez s'étaient emparés d'une petite maison qui dominait l'hôtel dit du Vétérinaire. Les artilleurs de la garde nationale pointent deux pièces d'artillerie de gros calibre contre cette masure; les soldats ripostent au seul coup de canon tiré contre eux par une vive fusillade qui étend sur la place deux artilleurs et en blesse quatre autres. Les artilleurs rentrent précipitamment dans Madrid et laissent leurs deux pièces que l'ennemi n'a pas cru devoir prendre; il le pouvait, s'il eût profité de la panique. Les pièces ont été ramenées à Madrid.

Narvaez a adressé une communication au général San Miguel; elle est datée du 15 et de Fuencarral. San Miguel n'y a répondu que par une proclamation à la garde nationale de Madrid. Narvaez, le même jour, lui a envoyé une sommation, lui laissant pour se rendre quatre heures seulement, après lesquelles il entrerait de force à Madrid, sans être arrêté par le sang qu'il faudrait répandre, « car, ajoutait l'agent de Christine, *plus il coulera de sang vil et traitre, plus ce sera profitable et salutaire à la prospérité commune de notre patrie*, et je ne serai pas fâché que *la Providence* m'ait choisi pour instrument de sa justice et de la justice des hommes. »

On sait que cet instrument de la Providence n'avait pas pénétré dans Madrid le 18.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées :*

Madrid, le 15 juillet 1843.

Huit heures du matin. — Grâce aux mesures prises par les autorités, nous n'avons pas eu de désordres à déplorer. Hier soir la ville était encore illuminée; de nombreuses patrouilles, composées de *vecinos honrados*, circulaient dans tous les sens, et ordre avait été donné de laisser les portes des maisons ouvertes toute la nuit.

La garde nationale n'a pas encore laissé les armes; elle occupe les postes qu'elle avait. Hier au soir soir son artillerie a tiré quatre coups de canon auxquels l'on n'a pas répondu. Au milieu de l'effervescence et du mécontentement général, j'ai su officiellement hier au soir que Narvaez, à la tête de 10,000 hommes, était arrivé à Alcala, et qu'il se trouverait ce soir aux portes de Madrid. Sitôt que cette nouvelle a été connue, on s'est empressé d'élever des barricades à la rue Alcala, à la rue Mayor et autres, et de faire de larges tranchées en dehors des portes de la ville. De son côté, le général Aspiroz a fait détourner les eaux des aqueducs. Vous voyez que nous avons à redouter des malheurs sans nombre. Pour les éviter, on dit que le capitaine-général San Miguel et une partie de l'ayuntamiento se trouvent décidés à traiter; mais qu'ils n'osent en faire l'aveu à la garde nationale, de crainte d'être lapidés.

La diligence qui arrivait de Bayonne n'a pu rentrer en ville, et elle a dû se retirer. Dans ces circonstances critiques, Mendizabal déploie beaucoup d'activité.

Trois heures.—Voici les nouvelles que je viens de recueillir et les changements qui ont été faits depuis hier.

Hier, à dix heures du soir, le bataillon appelé Luchana, qui se trouve au Retiro et qui se compose des jeunes gens les plus décidés de Madrid, a fait le coup de feu avec quelques cavaliers d'Aspiroz. Il n'y a eu ni morts ni blessés.

Ordre a été donné par San Miguel aux miliciens de ne faire feu que quand ils seraient attaqués et de se tenir toujours sur la défensive.

Ce matin, à neuf heures, Aspiroz a demandé à parlementer et a remis au commandant de Luchana un pli cacheté pour San Miguel. On ignore ce qu'il contient.

Après avoir fait de larges tranchées dans la rue Alcala, on y a mis deux batteries faisant face à la porte Alcala. Toutes les maisons de cette rue sont pleines de nationaux. Celle de l'ambassadeur anglais, le palais de Buena-Vista, et celle de Linage se trouvent dans le même cas. La maison Medina-Celi contient un bataillon.

Il vient d'entrer un bataillon de nationaux de Chinchon, qui a été mis de garde à la porte del Sol pour protéger le feu de quatre pièces d'artillerie qui s'y trouvent depuis hier matin.

Chaque garde national reçoit 5 réaux par jour, et l'on en compte 15,000 sous les armes.

Inutile de vous dire que les transactions commerciales sont suspendues, toute espèce d'affaires arrêtées, et tous les comptoirs d'escompte et maisons de banque fermés.

Du 16.

Midi. — Depuis ma lettre d'hier, nous n'avons rien de nouveau. Les gardes nationaux ainsi que les assiégeants conservent leurs postes respectifs. Ainsi que je vous le faisais pressentir, Narvaez est arrivé hier soir aux portes de cette capitale, et sitôt après il a été envoyé un parlementaire; mais rien de positif n'a transpiré. Les uns s'accordaient à dire que six heures avaient été données pour rendre la ville, d'autres douze. Le fait est qu'il s'en est passé dix-huit, et d'aucun côté l'on n'a commencé le feu. L'ayuntamiento, appelé à décider sur cette grave question, a résolu à la majorité de deux voix que l'on se défendrait. Cette décision connue, on a redoublé d'activité. Toutes les pièces qui se trouvaient dans le parc de l'artillerie ont été placées sur la place del Oriente, devant le palais. Le Retiro, point le moins fortifié et peu propice pour une défense, vient d'être renforcé par quelques compagnies et quatre pièces d'artillerie. Partout l'on a ouvert de larges tranchées. En un mot, l'aspect de cette capitale est effrayant : de tous côtés l'on ne voit que des préparatifs de défense et une harmonie dans la garde nationale qui peut être citée comme un exemple de valeur civique.

Narvaez s'est emparé de la place des Taureaux pour [illegible]valerie. Hier soir il a eu une conférence à la Alameda del Conde de Osuna avec le général Aspiroz.

Un coup de canon tiré avant-hier par les artilleurs de la milice a tué un capitaine du régiment de Lusitania. Cette perte a été vivement sentie.

Trois heures. — Voici l'heure fixée pour le commencement des hostilités; tout est encore tranquille. Tous les gardes nationaux sont retenus à leurs postes depuis hier, et aucun d'eux ou fort peu sont parvenus à entrer chez eux pour le repas.

La population se trouve dans la plus vive agitation; elle a attendu l'heure de trois heures avec appréhension, et elle voit avec plaisir que Narvaez n'est pas décidé pour la destruction.

La municipalité, les ministres et toutes les autorités se sont réfugiés dans le palais où l'on a réuni considérablement de vivres.

Toutes les croisées des principales rues se trouvent occupées par la milice.

Du 17.

Midi. — Pendant toute la nuit dernière, il y a eu un feu continuel de guérillas; il y a eu des blessés des deux côtés et pas d'engagements sérieux, ce qui veut dire que nous nous trouvons toujours cernés et serrés de près par les armées assiégeantes. Narvaez a envoyé plusieurs parlementaires, mais sans résultats.

Hier, à neuf heures du soir, nous avons eu un moment d'anxiété. On croyait que l'ennemi attaquait sérieusement, et la crainte était générale dans la ville; mais il n'en a rien été, et tout s'est borné à quelques coups de fusil.

Le capitaine-général s'est présenté à la milice ce matin et a été reçu aux cris de *viva San Miguel!*

Nous avons eu trois hommes tués dans l'artillerie de la milice. Voici comment. Ce matin, à dix heures, on donna l'ordre de faire avancer une pièce d'artillerie pour abattre une maison qui se trouve à la gauche du Retiro et qui gêne la défense. Les artilleurs se mirent à l'œuvre; mais au moment où ils allaient ouvrir le feu, quelques fantassins sont sortis de la maison et ont fait une décharge sur eux; trois de ces malheureux ont été tués, entre autre l'officier qui est tombé mort sur la pièce Les morts ont été portés à l'église San Agustino.

Quatre heures. — Le feu continue encore, je l'entends de ma chambre.

Sous le titre *Des Jésuites,* MM. Michelet et Quinet viennent de réunir en un volume les leçons qu'ils ont faites récemment au collége de France, et qui ont excité de la part des journaux religieux une polémique si vive et si passionnée. Le talent des professeurs et le sujet qu'ils ont traité donnent un grand intérêt à cette publication. La conspiration des jésuites contre la morale, contre la liberté, contre nos institutions, contre la France elle-même, est établie dans ce petit livre, non par des phrases, mais par des faits.

Nous voudrions pouvoir citer des leçons tout entières, nous n'en publierons que quelques extraits.

M. Michelet, après avoir parlé avec une juste indignation des livres de la compagnie de Jésus portant cette épigraphe bien connue : *Ad majorem Dei gloriam,* s'écrie :

« Je ne citerai qu'un de ces livres, leur *Abrégé de l'histoire de France* (édition de 1843), livre depuis 25 ans répandu par millions d'exemplaires en France, en Belgique, en Savoie, en Piémont et en Suisse, livre si bien adopté par eux qu'ils l'ont modifié d'année en année, le purgeant des mots ridicules qui avaient rendu célèbre le nom de l'auteur; ils ont laissé les calomnies, les blasphèmes contre la France... Partout le cœur anglais, partout la gloire de Wellington. Mais les Anglais eux-mêmes se sont montrés moins Anglais; ils ont réfuté avec mépris les calomnies que les jésuites ont inventées ou reproduites contre nos morts de Waterloo, le passage, entre autres, où, racontant que les débris de la garde impériale refusèrent de se rendre, l'histoire des jésuites ajoute : « On vit *ces forcenés tirer les uns sur les autres* et s'entretuer sous » les yeux des Anglais que cet étrange spectacle tenait dans un « saisissement mêlé d'horreur. »

» Si peu que vous ayez de prudence, ne parlez jamais de ces hommes, jamais de ces temps; taisez-vous sur tout cela... On vous reconnaîtrait trop aisément pour ce que vous êtes, pour les ennemis de la France... Elle vous dirait elle-même : Ne touchez point à mes morts! Prenez garde, ils ne sont pas aussi morts que vous pensez! »

M. Quinet, exposant les efforts qu'ont faits les jésuites pour dominer l'état par l'église, prend dans l'histoire de très-curieuses citations, et il ajoute :

« Partout où une dynastie se meurt, je vois se soulever de terre et se dresser derrière elle, comme un mauvais génie, une de ces sombres figures de confesseurs jésuites, qui l'attire doucement, paternellement, dans la mort, le père Nithard auprès du

---

il l'avait tenue dans ses bras, calmant ses terreurs, essuyant ses larmes avec des baisers, oubliant lui-même le danger pour mieux rassurer sa compagne, ne s'occupant que d'elle, ne tremblant que pour elle. Cependant la jeune femme, plus effrayée peut-être par l'ignorance du sort qui leur était réservé qu'elle ne l'eût été à l'aspect de la mer en courroux, voulut monter sur le pont. Alphonse céda à ses instances. Tous les matelots étaient aux pompes; les passagers aidaient autant qu'ils le pouvaient, mais il ne restait que peu d'espoir, et déjà on songeait à préparer les chaloupes. Alphonse s'était mêlé aux travailleurs, et, malgré ses prières, Olga demeurait près de lui, lorsqu'une vague écumante déferla à bord; elle couvrit le pont. Alphonse fut renversé, sa tête frappa contre un mât brisé, et il s'évanouit.

Lorsqu'il revint à lui, il était sur son lit; plusieurs passagers l'entouraient. Il jeta autour de lui un regard surpris, puis il porta vivement la main à sa tête. C'était une violente douleur qui l'avait rappelé à la vie.

— Que m'est-il donc arrivé? murmura-t-il. Où est Olga?

— Ne parlez pas, dit le médecin du bâtiment qui lui tenait le bras; il vous faut beaucoup de repos. La tempête s'est subitement apaisée. La corvette a beaucoup souffert, mais nous serons bientôt au port, et elle peut aller jusque-là.

— Mais Olga?

— Votre femme est dans la chambre du commandant. Ne vous occupez que de vous. Une vague vous a renversé, et vous êtes blessé grièvement à la tête; il vous faut une tranquillité absolue...

— Olga devrait être là! s'écria Alphonse avec une profonde terreur, en essayant de se soulever.

— Non, dit le docteur en le retenant, c'est moi qui me suis opposé à ce qu'elle vînt. Après les angoisses de ces deux journées, je n'ai pas voulu qu'elle vous vît souffrir... Elle repose. Calmez-vous, essayez de dormir, c'est en son nom que je vous l'ordonne.

Alphonse n'avait pas encore les idées bien nettes : la blessure qu'il s'était faite l'avait jeté dans un état d'affaissement complet; il laissa tomber doucement sa tête en murmurant :

— Pauvre Olga!

Et il s'endormit d'un sommeil fiévreux et agité.

Le lendemain cependant sa forte constitution avait en partie vaincu le mal; sa blessure promettait de se cicatriser promptement, mais il était dans une violente agitation : Olga ne se trouvait pas au chevet de son lit! Malgré les efforts du docteur, il voulut se lever, il voulut aller chercher Olga. Il fallut donc lui apprendre la terrible vérité.

Lorsqu'il avait été renversé, Olga était près de lui; la vague passée, Olga avait disparu. Le flot avait emporté cette femme si heureuse et si aimée; il l'avait emportée sans qu'elle eût eu le temps de presser la main de son mari et de lui dire un dernier adieu. Pauvre Olga!

En vain le docteur avait-il essayé d'affaiblir le coup qu'il allait porter au malheureux jeune homme : aux premiers mots, il s'était dressé sur son lit; haletant, l'œil hagard, il avait écouté avec un tremblement convulsif.

— Morte!... morte! s'écria-t-il d'une voix déchirante, morte!

Et, s'élançant hors de sa couche, il courut en délire vers la porte de la chambre; mais, arrivé là, une terrible révolution se fit en lui. Il chancela; le docteur le reçut dans ses bras. Sa blessure s'était ouverte; le sang inondait son visage. Il demeura sans mouvement.

II.

Dans l'élégant boudoir d'une riche maison de la Chaussée-d'Antin, une jeune femme de dix-huit ans à peu près, au regard doux et angélique, au visage blanc et rose, était mollement étendue sur une causeuse, suivant d'un œil un peu inquiet tous les mouvements de son mari, qui marchait lentement, les bras croisés, le front soucieux et rêveur.

La jeune femme se nommait Louise; son mari... c'était Alphonse Duval.

Alphonse s'arrêta et vint s'asseoir près de sa femme qui lui dit d'un petit ton plein de grâce :

— Ainsi, c'est moi, monsieur, moi seule qui me suis rappelé l'anniversaire de notre mariage, et quand je vous ai dit : « Alphonse, c'est aujourd'hui le 26 juin, » vous avez tressailli et pâli, et vous êtes allé vous promener de long en large sans me répondre.

— Pardon, ma Louise, pardon; mais tu sais bien que j'ai des moments de tristesse...

— Il ne s'agit pas de tristesse; ce matin vous étiez gai, heureux, et ce mot seul...

— Mon Dieu! Louise, as-tu donc si peu de mémoire?... Ne sais-tu pas qu'il y a quatre ans le 26 juin fut pour moi un horrible jour?

A ce souvenir, Louise inclina sa tête; une larme vint au bord de sa paupière, et elle dit avec tristesse :

— Tu as raison... Je suis si heureuse, moi, que j'oublie tes douleurs passées.

— Et moi aussi, ma Louise, je les oublie près de toi; mais jamais cette date fatale ne m'est rappelée sans que j'éprouve une souffrance réelle.

— Elle est bien heureuse, *elle!* tu l'aimes toujours... plus que moi.

— Est-ce toi, ma Louise, qui peux me reprocher ce souvenir donné à la malheureuse Olga? Crois-tu que mon amour pour toi soit moins profond, moins sincère, parce que je ne puis me rappeler sans douleur l'affreuse mort d'une femme jeune et belle comme toi, et qui m'aimait comme toi?

— Oh non! pas autant que moi, dit Louise en jetant ses bras autour du cou de son mari, car mon amour pour toi est né de ta douleur. A ton retour en France, lorsque tu m'as été présenté par mon père, tu étais si pâle, il y avait tant de tristesse dans ton regard, que je me suis senti saisie d'une profonde pitié, et depuis ce moment ma pensée ne t'a point quitté. Tu avais tout perdu, je voulus tout te rendre. Tu étais malheureux, tu fuyais le monde; je me dis qu'il y aurait un bonheur immense à te consoler, à te rattacher à la vie, et je me mis à t'aimer de toute mon ame, n'attendant de toi qu'un mot, qu'un regard pour prix d'un amour, d'un dévouement absolus.

— Tais-toi, ma Louise, tais-toi... ne me dis pas tout mon bonheur! Il me semble que le jour où mon cœur est plein de joie, le jour où tout sourit à mes vœux, le terme du bonheur est arrivé, et j'en suis là, ma bien-aimée. Tu as guéri mon ame blessée... tu es sans cesse près de moi, épiant mon regard, vivant de ma vie, te dévouant pour que je sois heureux, à ce point que je crains quelquefois de ne pouvoir te rendre tout ce que tu me donnes.

— Oh! moi, quand je te vois sourire, quand je vois tes yeux se fixer doux et tendres sur moi, quand je sens ta main chercher la mienne, je ne désire plus rien, j'aime, je suis aimée, je suis heureuse!

En ce moment, la porte du petit salon s'ouvrit, et un domestique annonça à Alphonse qu'une dame demandait à lui parler.

Alphonse, surpris, le lui fit répéter :

— Une dame, dis-tu? Que peut-elle me vouloir?

— Est-elle jeune et jolie, Jean? demanda Louise.

— Jeune, oui, Madame; jolie... elle est bien pâle.

— Allons, dit Alphonse en souriant, belle ou laide, je la recevrai; mais comme je n'ai pas de secrets, je la recevrai ici devant toi, ma Louise. Fais entrer, Jean.

Mme SOPHIE ALLIER.

(La suite à un prochain numéro.)

dernier héritier de la dynastie autrichienne en Espagne, le père Auger auprès des derniers des Valois, le père Peters auprès du dernier des Stuarts. Je ne parle pas des temps que vous avez vus et qui touchent aux nôtres; mais rappelez-vous seulement la figure du père Tellier dans les *Mémoires de Saint-Simon*. C'est la seule figure que cet écrivain, qui ose tout, ait dépeinte avec une sorte de terreur. Quel air lugubre, quel pressentiment de mort elle répand sur toute cette société ! Je ne sache rien, en effet, de plus effrayant que l'échange qui se fait entre ces deux hommes, Louis XIV et le père Tellier : le roi qui abandonne chaque jour une partie de sa vie morale, le père Tellier qui communique chaque jour une partie de son levain; cette ruine imposante d'un noble esprit qui ne se défend plus, cette ardeur soutenue de l'intrigue qui envahit tout ce que la conscience a perdu; cette émulation de la grandeur et de la petitesse, ce triomphe de la petitesse; puis, à la fin, l'ame du père Tellier qui semble occuper la place tout entière de l'ame de Louis XIV et envahir la conscience du royaume; et, dans cet incroyable échange qui ôte tout à l'un et ne donne rien à l'autre, la France qui ne reconnaît plus son vieux roi, et qui, par sa mort, se sent délivrée tout ensemble du double fardeau de l'égoïsme du pouvoir absolu et de l'égoïsme d'une religion politique. Quel avertissement! Malgré la différence des temps, qu'il est nécessaire de ne l'oublier jamais ! »

Le *Progrès du Pas-de-Calais* contient dans son dernier numéro l'analyse d'un procès civil intenté à un publiciste belge, M. Bartels, autrefois collaborateur de l'*Eclaireur de Namur* et du *Belge* de Bruxelles, et, en dernier lieu, fondateur du *Patriote belge*. Il avait d'abord été acquitté par un jury belge en raison d'une accusation portée contre lui par un fonctionnaire. Plus tard ce fonctionnaire obtint de l'avancement malgré les faits révélés à la cour d'assises. M. Bartels critiqua dans le *Patriote belge* cet avancement, et fit quelques réflexions sur les antécédents de ce personnage, qui, ayant eu tort devant la justice du pays, s'en référa à la justice civile et formula une demande en dommages-intérêts de 10,000 fr. Cette fois l'écrivain fut condamné à payer la somme de 10,000 fr. et 5,000 fr. de frais ; sa fortune ne lui permettant pas d'acquitter cette somme, il a été arrêté et mis en prison. Comme, en matière civile, l'emprisonnement est *perpétuel*, il est bien à craindre que M. Bartels ne soit privé de sa liberté pour tout le restant de sa vie. Voilà les tristes résultats de la jurisprudence Bourdeau qui a aussi payé son tribut à l'esprit de contrefaçon de la Belgique, et il s'est à peine trouvé un journal belge qui ait eu le courage d'élever la voix en faveur de l'écrivain sacrifié. La presse belge s'est déconsidérée par cette conduite ; c'est aux journaux français qu'est dévolue la tâche de venger M. Bartels en lui témoignant un profond intérêt. Le *Progrès du Pas-de-Calais* est, à notre connaissance, le premier qui ait révélé ces faits et exprimé ses sympathies pour le journaliste belge.

M. Salives continue d'adresser au *Journal du Loiret* ses importantes révélations sur les dernières élections. Voici ce qu'il écrit aujourd'hui :

« J'ai expliqué, dans mes lettres des 20, 27 juin dernier et 11 juillet courant, par quelles intrigues trois députés étaient parvenus à me faire renvoyer de la recette générale du Loiret, et par quels moyens M. Sevin avait acquis la majorité aux élections de 1842.

» J'ai dit que M. Sevin avait obtenu la suspension de toutes poursuites pour le recouvrement de l'impôt; ce fait n'étant pas contredit, je dois dire aussi que M. Sevin n'aurait peut-être pas osé demander *seul* à M. le préfet une mesure aussi injuste, s'il n'avait pas été appuyé par M. de Latournelle, alors procureur-général à Orléans, avec toute l'autorité que lui donnait sa position.

» Croyez donc à la pureté des principes de M. de Latournelle en fait d'élections, et conciliez, si vous le pouvez, cette manœuvre avec ces paroles qu'il prononçait à la chambre des députés, dans la discussion sur l'enquête électorale, le 8 mai 1843 :

« En présence de ces manœuvres, je dis que l'élection de M. Flo-» ret n'est pas digne et noble, et, au nom de la minorité de la com-» mission, je propose à la chambre de l'invalider. »

» Vous savez de quelle manière le ministère, qui n'a pas ignoré cette suspension de la loi, a puni M. de Latournelle : il l'a nommé premier président à la cour royale de Dijon.

» Dans un prochain article, je vous parlerai de M. de Loynes, député de l'arrondissement de Pithiviers. »

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements une circulaire contenant des observations sur la forme et la disposition des listes électorales et du jury. Il est à désirer, dit le ministre, que ces listes soient toutes imprimées dans le même format, et disposées en placards et en cahiers reliés, pour être déposées dans les mairies. Les listes devront être, à l'avenir, imprimées, en format grand in-quarto, caractère petit-romain interligné, et exposées dans les communes, ainsi que cela se pratique à Paris, au moyen de boîtes à ce destinées, afin de rendre les recherches plus faciles.

C'est sur la lecture du rapport de M. Sappey à la chambre des députés, au nom de la commission dont il était le rapporteur, et non le président, comme on l'avait annoncé, que Joseph Napoléon s'est empressé de faire hommage à la France du grand collier, du grand cordon et de la plaque de la Légion-d'Honneur que portait Napoléon. Ces insignes ont été remis le 14 juillet par M. Sappey à M. le lieutenant-général baron Petit, commandant l'hôtel des Invalides en l'absence de M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur.

On assure que les paroles échangées à cette occasion ont été dignes d'une pareille circonstance. Ce n'est pas sans émotion que l'on a vu d'aussi précieux insignes réunis à l'épée de Napoléon, à son chapeau, à la couronne impériale, à la couronne votée par la ville de Cherbourg, à de glorieux drapeaux, pour être déposés sur la tombe de l'empereur lorsqu'elle sera achevée.

Par jugement de la 6e chambre correctionnelle, à la date du 5 mai dernier, le sieur Vidocq, ex-chef de la police de sûreté, puis ayant tenu un bureau de renseignements, passage Vivienne, fut condamné à cinq ans de prison et à 3,000 fr. d'amende pour arrestation et détention illégale de la personne du sieur Champeix et pour escroquerie commise au préjudice du sieur marquis du Vivier. Landier, son agent, fut condamné à deux ans de prison comme s'étant rendu complice du délit commis sur la personne du nommé Champeix. Vidocq et Landier furent en outre condamnés à rester pendant cinq ans, à l'expiration de la peine, sous la surveillance de la haute police. MM. Vidocq et Landier ont fait appel de ce jugement. Ils ont été habilement défendus ces jours derniers, devant la cour royale, par MMes Landrin et Baichère, qui ont obtenu l'infirmation du jugement de première instance.

La cour, sans entrer dans la chambre du conseil, a prononcé un arrêt par lequel, sur le fait d'arrestation et de détention illégale reproché à Vidocq et à son co appelant, elle a reconnu que Vidocq, chargé des intérêts de divers créanciers de Champeix, n'avait usé d'aucune violence envers celui-ci pour le déterminer à s'entendre avec eux ; que Champeix était venu volontairement chez Vidocq ; qu'il n'avait nullement été renfermé ; qu'il y était resté de lui-même, et que c'est également sans y être contraint qu'il a souscrit pour une certaine somme envers ses créanciers; que, loin d'avoir élevé aucune plainte, il s'est au contraire montré satisfait de l'intervention de Vidocq et de Landier.

En ce qui concerne le chef d'escroquerie au préjudice du sieur marquis du Vivier, la cour a considéré que celui-ci, par l'entremise de Bousquet, avait spontanément demandé qu'on lui fît obtenir la décoration de la Légion-d'Honneur et une autre décoration étrangère; que Vidocq n'avait point laissé ignorer au susdit, à l'égard des décorations de l'Eperon-d'Or et de la Sultane, que c'étaient des insignes sans valeur, et que sur la somme à lui envoyée pour acquérir les brevets il n'avait retenu que ce qu'il pouvait estimer lui être dû pour honoraires; que, conséquemment, ces faits ne présentent point les manœuvres frauduleuses d'escroquerie.

Par ces motifs, la cour a infirmé le jugement dont il était appel, déchargé Vidocq et Landier des condamnations contre eux prononcées, et ordonné qu'ils seraient immédiatement remis en liberté s'ils n'étaient détenus pour autre cause.

Dans un rapport remarquable qu'il vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics sur les chemins de fer, M. Edmond Teisserenc signale 287 accidents survenus en trente mois sur les chemins de fer d'Angleterre, et dans lesquels 439 personnes ont perdu la vie. Ces chiffres étant de nature à augmenter encore la frayeur irréfléchie qu'inspirent les voies de communication ferrées, M. Teisserenc les explique ainsi dans une lettre qu'il a adressée au directeur du *Journal des Chemins de Fer :*

La très-grande majorité des 287 accidents que j'ai signalés en parlant des chemins de fer anglais a frappé sur des ouvriers et sur des employés des compagnies. Du 1er août 1840 au 31 décembre 1842, 100 voyageurs seulement ont perdu la vie, et encore serait-il juste de retrancher de ce nombre 28 personnes tuées par suite d'imprudences par elles commises ; de sorte que le nombre des victimes dont la responsabilité retombe sur les rails-ways n'est en réalité que de 72, soit 30 par année,

Si l'on observe que pendant cette période de temps les rails-ways anglais ont porté plus de 40 millions de personnes, on restera convaincu que les chemins de fer sont encore un des moyens de voyager qui offrent le plus de sécurité.

En Belgique, et dans une période de sept années, 37 personnes ont péri sur les chemins de fer belges. Sur ce nombre, on ne compte que 9 voyageurs, ainsi divisés :

Victimes par leur imprudence, 8 ; victimes du chemin de fer, 1.

Ces accidents se répartissent sur un transport de 12 millions de personnes.

La sécurité est donc beaucoup plus grande sur les chemins de fer belges qu'elle ne l'est sur les rails-ways anglais, et, de ce point de vue, il est impossible de ne pas reconnaître, avec le *National*, que l'Etat n'est pas, comme on se plaît à le reconnaître, le plus mauvais des exploitants.

Le conseil d'arrondissement de Lyon s'est réuni le 24 mai 1843 à l'hôtel de la préfecture pour la première partie de la session. M. le préfet a déclaré, au nom du roi, la session ouverte, et a reçu le serment des membres élus au dernier renouvellement triennal.

M. le préfet s'étant retiré, le conseil a procédé à la constitution de son bureau. M. Janson a été nommé président, M. Jacquemet secrétaire.

M. le préfet, ayant été introduit de nouveau dans le sein du conseil, a, par un exposé substantiel écouté avec intérêt, signalé les affaires qui intéressent l'arrondissement de Lyon. Les rapports et documents soumis aux délibérations du conseil ont été déposés sur le bureau.

Le conseil a aussitôt procédé à la nomination de diverses commissions chargées de présenter les rapports sur ces affaires et s'est ajourné à mercredi prochain pour entendre les rapporteurs dont les travaux seront prêts.

Chronique.

LYON.

Plusieurs habitants de la place des Cordeliers viennent d'adresser au conseil municipal une pétition de laquelle il résulte que la partie sud-ouest de cette place se trouve depuis quelque temps encombrée de voitures, de chevaux et d'ânes qui y stationnent surtout les jours de marché. Ils rappellent que cette partie de la place des Cordeliers avait toujours été, avant l'avénement de l'administration actuelle, exempte d'aucune servitude de cette nature.

« Cette place, dit la pétition, est le centre d'une population très-agglomérée, très-active, et mérite la sollicitude du conseil municipal. Le droit de stationnement n'est point compris dans le bail passé par la ville ; c'est une pure tolérance, une faveur que l'on accorde au fermier aux dépens de tout un quartier. »

En publiant les principales observations contenues dans la pétition, nous avons pour but de déterminer enfin le conseil municipal à vouloir bien prendre des mesures de sûreté et de propreté, non seulement en ce qui concerne la place des Cordeliers, mais pour tous nos quais et places.

Voici le texte d'une autre pétition qui nous est adressée également par des marchands et des propriétaires de la place des Cordeliers :

Messieurs les maire et adjoints de la ville de Lyon,

Les soussignés, tous propriétaires, négociants et habitants des rez-de-chaussée à l'ouest et longeant l'église des Cordeliers, ont l'honneur de vous exposer très-humblement que leur position n'est plus tenable par le fait du stationnement de charrettes qui se fait devant leur domicile. Ils ne sont pas habitants de la place des Cordeliers où se trouve le Méridien, mais bien d'une rue peu large et allant toujours en se rétrécissant. Cette rue est tous les jours entièrement encombrée de charrettes qui y stationnent toute la journée. Le passage qui conduit à la cure de Saint-Bonaventure et à la rue du Cornet est littéralement intercepté. Les charrettes touchent presque continuellement les devantures des magasins, de sorte que les boutiquiers qui ont fait confectionner des tentures, qui, pour pouvoir les établir, se sont conformés aux ordonnances de police, et ont payé pour obtenir les autorisations nécessaires, sont privés de la faculté de placer leurs tentes. A chaque instant des avaries sont faites à leurs fermetures; dans certains moments, on peut à peine passer devant leurs boutiques : comment la clientelle nécessaire pourrait-elle y pénétrer ?

Les faits qu'ils signalent sont de notoriété publique. Le fermier de l'attache des bêtes de somme et des charrettes prétend avoir le droit de placer d'abord le matin les ânes, les chevaux et les voitures de linge, puis les charrettes de planches ; ainsi, ladite rue ne cesse d'être encombrée jusqu'à la nuit.

Il est impossible que cet état de choses dure plus long-temps. Les soussignés réclament justice, et, pour l'obtenir, ils s'adressent aux magistrats chargés de veiller aux intérêts de tous, et ils sont persuadés qu'aussitôt la véracité des faits annoncés reconnue, des ordres seront donnés pour que cela n'arrive plus. Ce sera bien faire. (*Suivent les signatures.*)

— Un délit que nous avons fait connaître à l'époque où il fut commis amenait hier devant le tribunal correctionnel le sieur Cerutti, plâtrier, accusé de coups et blessures.

Dans la nuit du 21 au 22 juin dernier, plusieurs ouvriers étaient occupés à réparer les magasins de MM. Lermy Guigard, marchands de soieries petite rue Mercière. A deux heures du matin, un homme en état d'ivresse, le nommé André Poncet, ouvrier en soie, entre dans le magasin et demande avec obstination qu'on lui serve à boire; on lui répond qu'il n'est pas dans un cabaret, et, sur son refus de sortir, un des ouvriers se voit forcé de l'éconduire lui-même et de l'accompagner jusqu'au Pont-de-Pierre. Quelques instants après, néanmoins, il revient encore au magasin où, à la suite de quelques propos, une lutte ne tarda pas à s'engager. Cerutti, l'un des ouvriers, saisit alors un tabouret et en frappa Poncet à la tête avec tant de violence que ce malheureux fut renversé sans connaissance : il avait reçu au-dessous de l'œil une large blessure. Transporté immédiatement à l'hôpital, un traitement de vingt-un jours n'a pu le guérir entièrement, et aujourd'hui il porte encore les traces du coup qu'il a reçu. Poncet avoue bien qu'au moment de l'événement il était pris de vin, mais il affirme qu'on l'a frappé sans provocation. Cerutti soutient le contraire et proteste qu'il n'a frappé que pour se défendre ; sa déclaration est confirmée par un des employés de la maison.

Après avoir entendu M. Mercier, avocat du roi, le tribunal, considérant que Cerutti n'a frappé Poncet qu'à la suite d'une rixe et pour cas de légitime défense, le renvoie des fins de la plainte portée contre lui.

Dans la même audience, le tribunal, faisant application de l'article 72 du code de la pêche fluviale, a condamné à 16 francs d'amende et aux dépens les sieurs Perret (Benoît), Perret (Antoine), Ballard (Paul) et Murat cadet, surpris, le 28 mai dernier, pêchant, en temps de frai et avec des engins défendus, dans la rivière d'Izeron.

Une condamnation à un mois de prison et à 16 francs d'amende a encore été prononcée contre la femme Revéran, revendeuse d'herbes à la Guillotière, pour s'être introduite pendant la nuit dans le jardin du sieur Roussillon et lui avoir volé deux sacs contenant environ 200 artichauts. Le mari de cette femme, accusé de complicité, a été acquitté.

— Un homme qui battait sa femme et sa belle-mère a été arrêté dimanche, dans la rue des Marronniers, par la garde qu'une obligeante voisine était allée chercher au poste de la place de Bellecour. Les soldats, en apprenant qu'on battait des femmes, sont accourus en galants militaires offrir secours et protection au sexe éploré.

— Par ordonnance royale, en date du 20 juillet courant, M. Gaspard Bellin vient d'être nommé juge-suppléant près le tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Ducurtyl, nommé dernièrement procureur du roi à Villefranche.

— Un concours s'ouvrira le 20 novembre prochain, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour la nomination de huit chirurgiens internes appelés à faire le service de médecine et de chirurgie dans les hospices civils.

Le concours aura lieu en trois séances.

La première sera consacrée à la préparation et à la description orale d'une pièce anatomique.

La seconde à une question de pathologie chirurgicale traitée par écrit.

Dans la troisième, chaque candidat sera interrogé publiquement par tous les jurés sur diverses questions de pathologie médico-chirurgicale.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat-général de l'Hôtel-Dieu quinze jours au moins avant l'ouverture du concours.

— On nous écrit de Beaucaire le 22 juillet :

« Jusqu'à ce jour la foire a été peu animée. Les acheteurs de France et de l'étranger semblaient être dominés par certaines appréhensions; aussi n'opéraient-ils qu'avec beaucoup de lenteur.

» Les maisons de Mulhouse auront particulièrement à se plaindre du résultat de la foire de cette année, car, si elles vendent, c'est à des prix très-bas; à dire vrai, ce sont les toiles fond d'été. Les fabricants de draperies, s'étant livrés cette année à des genres fantaisie, éprouvent des difficultés pour le placement. Les unis ou draps courants n'ont à lutter que contre l'incertitude que fait naître le mauvais temps. En général, on peut pressentir que la foire de Beaucaire aura des résultats peu avantageux cette année. »

SOUSCRIPTIONS

REÇUES A LA MAIRIE DE LYON EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LA GUADELOUPE.

(14e liste.)

MM.	Fortuné-Edouard, élève de M. Guillard.	5 f.	» c.
	Baptiste Desgoutte, montée du Gourguillon. . . .	1	»
	Les employés du chemin de fer.	438	15
Mmes	Ve Journet, rentière, rue du Pérat, 3.	20	»
	Clotilde Bouvier, de Genève.	5	»
	Total.	469	15
	Montant des listes précédentes. . .	14,621	60
	Total au 21 juillet.	15,090	75

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin :*

« Un accident affreux excite la compassion de toute notre population.

» Lundi dernier, vers sept heures du matin, un jeune garçon de douze ans, fils d'un cultivateur aisé de Colmar, s'amusait dans la grange d'un voisin en se glissant sur le dos du haut en bas d'un monceau de foin. Au bas et contre la meule était appuyé un *crochet à foin;* l'imprudent enfant se plaça malheureusement au-dessus de cet instrument, qu'il n'avait pas remarqué, et, se laissant glisser, fut littéralement empalé par le crochet, qui lui entra dans le corps à une très-grande profondeur.

» On appela aussitôt les hommes de l'art; mais ceux-ci virent bientôt toutes les difficultés qui s'opposaient à l'extraction de l'instrument de la plaie. Ce crochet, qui sert à arracher le foin de la meule, a la forme, en grand, d'un hameçon à une branche. Le retirer du corps de l'enfant, c'était donc lui arracher les entrailles. En vain plusieurs moyens furent proposés et examinés, ils durent être rejetés.

» Mardi matin, presque tous les médecins de la ville étaient réunis autour du patient, qu'on était parvenu avec beaucoup de peine, la veille, à transporter dans son lit. On scia alors près du corps, le manche en bois d'environ un mètre de long qui était adapté au crochet, et l'on tenta d'extraire l'instrument en incisant la peau du ventre ; mais on s'aperçut alors que l'extrémité du crochet avait pénétré jusqu'au-delà du diaphragme. L'instrument parut d'ailleurs tellement engagé dans les chairs et entortillé de substances muqueuses, que son extraction fut plus que jamais jugée impossible. On referma l'incision.

» Ce malheureux vit encore au moment où nous mettons sous presse. A des douleurs affreuses a succédé un assoupissement qui lui permet de dormir.

» On nous annonce que des médecins de Strasbourg doivent venir aujourd'hui pour examiner l'enfant. »

—On lit dans le même journal :

« Un militaire du 9e de ligne s'est brûlé la cervelle jeudi dernier, à quatre heures de l'après-midi, dans une chambre de la caserne de Belfort, située auprès de l'ambulance. Cet individu était caporal d'ordinaire; il était sujet à des accès d'aliénation mentale et avait à plusieurs reprises parlé de son funeste projet à ses camarades, qui avaient regardé comme peu sérieuse une résolution qu'il a exécutée en se tirant un coup de fusil dans la tête. L'arme était si faiblement chargée que la balle est demeurée dans le crâne.

» Ce malheureux est mort après quelques instants de souffrance. »

— Le conducteur des messageries Laffitte de Paris à Clermont qui était de service le jour de l'accident d'Etrechy, a succombé le 21 de ce mois aux blessures qu'il avait reçues. Le conducteur de la voiture de la même administration de Bordeaux est, dit-on, en danger. Il a reçu plusieurs contusions. (*Courrier français.*)

— Le père Charles Enk Von-der-Burg, membre de la célèbre abbaye de bénédictins à Melk, dans l'Autriche-Inférieure, un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, et qui s'est fait un grand nom comme critique, vient de mettre un terme à ses jours en se perçant le cœur avec un stylet empoisonné.

Ce religieux, qui était d'un caractère doux et facile, était aimé autant pour les qualités de son cœur que pour celles de son esprit. A en juger d'après quelques lettres qu'il a écrites le jour même de sa mort à des amis intimes, il paraît que ce qui l'a déterminé à se suicider, c'est une grande lassitude de la vie monastique.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le père Von-der-Burg a fait deux fois le voyage de Rome dans le seul but d'obtenir du pape d'être relevé de ses vœux; il était âgé de quarante-neuf ans.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

La diète continue à bas bruit ses séances, dans lesquelles elle ne s'est occupée jusqu'à ce moment que de lois d'un intérêt fort restreint. Dans sa neuvième séance, le 18 juillet, le président a communiqué à l'assemblée le remplacement provisoire de M. de Bombelles par M. de Philipsberg.

— La *Gazette d'Etat de Lucerne*, étonnée du peu de sympathie qui a accueilli en Suisse, même dans le monde diplomatique et chez des conservateurs pourtant bien déterminés, tels que ceux de la *Gazette de Bâle*, son projet de concordat catholique, a rabattu singulièrement de ses prétentions; elle s'efforce maintenant de démontrer, d'un ton fort radouci, que jamais, d'après son idée, cette conception n'aurait mené à la scission dont on a parlé. Il est vrai que, voulant ensuite déterminer ce qu'il a précisément voulu, le *Petit Moniteur lucernois* s'embrouille et se jette dans des lieux-communs très-peu satisfaisants, comme tous ceux qui chantent la palinodie.

— Le conseil fédéral de la guerre a donné son préavis au vorort sur l'entrée du chemin de fer d'Alsace dans les murs de Bâle. Il estime qu'en général cette prolongation de la voie ferrée ne peut être préjudiciable à la défense de la Suisse, puisque, dans tous les cas, Bâle est un point jeté en dehors des frontières, et que le véritable danger gît dans la rapidité avec laquelle on peut diriger un corps d'armée de Strasbourg à Saint Louis. Mais cette considération ne doit pas empêcher le gouvernement bâlois de renforcer certains ouvrages de ses fortifications, de creuser ses fossés plus profonds, de prendre des mesures complémentaires pour assurer la défense des portes et la rupture du pont en cas de danger. Le conseil propose aussi, non-seulement d'engager le gouvernement bâlois à se réserver le droit de suspendre le service du chemin de fer en temps critique, mais encore de lui faire partager ce droit avec le commandement militaire fédéral. Le vorort a renvoyé ce préavis au gouvernement bâlois, qui l'a transmis à la commission du chemin de fer pour qu'elle eût tous les égards que de droit aux observations qu'il renferme.

ALLEMAGNE.

La diète germanique continue de prendre des mesures contre la liberté de la presse.

Le *Bulletin des Lois* du grand-duché de Bade contient une publication du ministre des affaires étrangères du 17 juin, d'après laquelle la diète germanique a résolu de forcer tous les gouvernements fédéraux, dans la conviction qu'ils partageront les vues qui ont dirigé le gouvernement saxon dans la suppression des *Annales allemandes des sciences et des lettres*, à ne pas permettre dans leurs états une continuation desdites *Annales* sous ce titre ou sous un autre, et à donner à cet égard les ordres nécessaires à leurs autorités. Le ministère d'état du grand-duché fait donc savoir cette résolution de la diète aux autorités compétentes.

PRUSSE.

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne :*

« J'apprends à l'instant comme un fait positif que le congrès douanier, qui a été, de la part des journaux, l'objet de tant de conjectures, se réunira à Berlin dans le mois de septembre prochain. Jusque-là, les négociations avec les états étrangers resteront suspendues. Les propositions faites par ces états ont été communiquées à chacun des gouvernements dès états du zollverein pour qu'ils puissent donner à leurs députés les instructions nécessaires. Quant aux questions relatives à l'industrie indigène, on profitera de cet intervalle pour s'assurer du véritable état des branches d'industrie qui réclament une augmentation des droits d'entrée. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Nous recommandons le **TOPIQUE COPORISTIQUE SAISSAC**, d'après expériences faites, c'est le remède le plus efficace pour détruire les cors, durillons; il ôte la douleur de suite, fait tomber la racine, ce qui lui donne une supériorité incontestable. — Chez MM. Vernet et Aguettant, pharmaciens.

MM. de Saint-Jean, Coquard et Dumas, apprêteurs à Tarare, ont l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et les assurés à la Compagnie du Soleil qu'ils viennent d'être nommés agents fondés de pouvoir de cette Compagnie à Tarare, en remplacement de M. Joubert. En conséquence, à dater de ce jour, les primes d'assurances de cette agence devront être payées entre les mains de MM. de Saint-Jean, Coquard et Dumas.

La Compagnie du Soleil est la seule autorisée par ordonnance royale à assurer contre l'incendie provenant de *guerre, émeute, explosion de poudrière et tremblement de terre*, au moyen d'un fonds de prévoyance.

Cette Compagnie, dont le fonds social est de **SIX MILLIONS**, a donné des preuves multipliées de sa loyauté et de son exactitude à payer les sinistres.

Le bureau de l'agence est à Tarare, rue Madeleine, 7, maison Toverin, chez MM. de Saint-Jean, Coquard et Dumas.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48,

Nouvelles Publications.

TRAITÉ PRATIQUE
DES MALADIES
DE L'ENFANCE,

Fondé sur de nombreuses observations cliniques; par F. BARRIER, docteur-médecin, chirurgien en chef désigné pour l'Hôtel-Dieu de Lyon, président de la société médicale d'émulation de la même ville, et ancien interne des hôpitaux de Paris. — Deux forts volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1843. — Prix : 16 fr.

GÉOLOGIE
APPLIQUÉE,

Ou traité de la recherche et de l'exploitation des minéraux utiles; par AMÉDÉE BURAT, ingénieur, professeur d'exploitation des mines à l'école centrale des arts et manufactures, etc. — Un volume in-8° avec planches. — Paris et Lyon, 1843. — Prix : 12 fr.

DE L'INFLUENCE
DES
MŒURS SUR LES LOIS,
ET DE L'INFLUENCE
DES LOIS SUR LES MŒURS;

Par M. J. MATTER, inspecteur-général des études. — Deuxième édition, revue et augmentée. — Un volume in-8°. — Paris, 1843. — Prix : 7 fr. 50 c.

JOURNAL
D'HORTICULTURE
pratique
ET DE JARDINAGE,

Publié sous le patronage des principaux horticulteurs français et sous la direction de M. VICTOR PAQUET, membre de la société royale d'horticulture de Paris, etc.; formant vingt-quatre numéros par an. — Prix de l'abonnement pour l'année : 6 fr.

Sous presse pour paraître incessamment.

TRAITÉ
DE JURISPRUDENCE
VÉTÉRINAIRE,

Par RENAUT, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort. — Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1843.

TRAITÉ
DES HARAS,

Ou cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques; par le même auteur. — Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1843. (10041)

Etude de Me Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE.

Le jeudi vingt-sept juillet 1843, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en garderobes, bibliothèque, commodes, glaces, etc. (3533)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2039)

A vendre.

HOTEL DE L'OUEST.

Cet établissement, dans une heureuse position au port des bateaux à vapeur de la Saône, et composé de douze lits, sept pièces à l'entresol, un beau laboratoire, une salle à manger, une jolie salle de billard au rez-de-chaussée, cave et grenier. — Prix de la location : 1,600 fr.

S'y adresser, pour le voir, quai de la Peyrollerie, n. 130, à Lyon. (2044)

A vendre.

CABINET PORTATIF ET VITRÉ, propre pour un commerce de comestibles ou autre, au camp, etc., ou pour un portier.

S'adresser à M. Monaton, ébéniste, quai de la Charité, 150, à Lyon. (2156)

ÉTUDE DE Me DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES,
VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,
DE LA
BELLE PROPRIÉTÉ
DE MONTAUBAN,
Située à Lyon, chemin de Montauban, nos 30 et 33, au-dessus du quai Bourgneuf.

Le jeudi dix-sept août 1843, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de Me Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'une propriété située à Lyon, chemin de Montauban, au-dessus du quai de Bourgneuf, communiquant jusqu'à la rue des Quatre-Vents, en traversant la propriété de M. Billiet.

Cette propriété se compose de quatre corps de bâtiments entièrement séparés et d'un terrain clos de murs d'une étendue de 2 hectares 34 ares 89 centiares.

La vente sera divisée en trois lots.

Le premier lot sera composé d'une maison ayant caves voûtées, quatre pièces au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. Le toit est en forme de terrasse. Ce lot sera encore composé d'un terrain ayant une étendue de 1 hectare 77 centiares. L'entrée est par la rue des Quatre-Vents.

Le deuxième lot sera composé d'une vaste maison ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, deux étages formant seize pièces; il sera encore composé d'un espace de terrain ayant une étendue de 94 ares 17 centiares. Dans ce lot se trouvent trois salles d'ombrage, une source intarissable, deux bassins à jet d'eau et un grand lavoir sous les bâtiments.

Le troisième lot sera composé de deux bâtiments : l'un a cave, cellier et quatre pièces, l'autre a six pièces et greniers; il sera encore composé d'un jardin ayant 13 ares 52 centiares.

Tous les appartements sont nouvellement décorés pour habitation bourgeoise, et la propriété est dans un état parfait d'entretien.

La vue des trois lots est très étendue : on découvre les communes du Mont-d'Or, la ville de Lyon et les plaines du Dauphiné jusqu'aux Alpes.

Le montant des enchères sur chaque lot sera fixé au moment de l'adjudication, et il sera fait une enchère générale sur les trois lots réunis.

Pour voir la propriété, s'y adresser; on y parvient par la montée des Capucins-Saint-Paul et par la montée de la Chana.

Pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser audit Me Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres de la propriété. (4536)

MÊME ÉTUDE.

A CÉDER.

UN CAPITAL DE 30,000 F.

DU PAR LA COMMUNE DE VAISE.

Cette créance est hypothéquée sur un immeuble ayant une valeur de deux cent mille francs. On désire l'intérêt au-dessous de 5 p. 0/0.

S'adresser audit Me Darmès, notaire. (4537)

ÉTUDE DE Me DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
PAR VOIE DE LICITATION
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
entre co-héritiers et co-propriétaires majeurs,
En l'étude et par le ministère dudit Me Dugueyt,
le samedi vingt-neuf juillet 1843, à midi.

PREMIER LOT.

LE DOMAINE
DE L'ABBATIALE,

Situé sur la commune de Crans (Ain), composé de moulins, bâtiments, prés, terres et bois taillis, contenant 56 hectares 58 ares 71 centiares, dépendant de la succession de Claude Peyraud.

Mise à prix . . . . . 50,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

GRAND ÉTANG
DE CHASSAGNE OU LONGIPRAT,

Situé sur la commune de Chalamont (Ain), contenant 72 hectares 98 ares 62 centiares.

PETIT ÉTANG
DE MARRET-PALLU,

Contigu au précédent, mais sur la commune de Crans, contenant 7 hectares 23 ares 80 centiares, indivis entre les héritiers Peyraud et M. Gilbert Monterrat.

Mise à prix . . . . . 70,000 fr.

Point d'enchère générale.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à Me Dugueyt. (9335)

AVIS.

Les délégués de la Compagnie du Chemin de fer de Marseille à Avignon ont l'honneur d'avertir MM. les souscripteurs de ladite Compagnie que, par suite des modifications qu'a reçues le traité de concession, il est indispensable que chaque souscripteur ait, avant le 1er août prochain, réitéré sa souscription sur les listes déposées chez les personnes ci-après indiquées. Passé ce délai, il serait disposé des actions par eux précédemment souscrites.

Signé: PAULIN TALABOT, JOSEPH RICARD, CHAPONNIÈRE, REY DE FORESTA.

Noms des personnes chez lesquelles on doit réitérer les souscriptions.

A MARSEILLE. — MM. Wulfran-Puget, Roux de Fraissinet et Ce.
A LYON. — MM. Etienne Gautier, Laurent Dugas.
A PARIS. — M. Cahouet, notaire.
A NISMES. — MM. Brochier, receveur-général, Vincent Devillas.
A AVIGNON. — M. Verdet fils aîné.
A MONTPELLIER. — M. L. Serre et Ce.
A GENÈVE. — M. Arthur Van Berchem. (2159)

AVIS.

Le public est prévenu qu'à dater du 25 juillet on trouvera des Omnibus au pont Lafayette, du côté des Brotteaux, pour faire le service du camp toutes les demi-heures, depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir. — Prix des places : 50 centimes.

Le public est prévenu que les Omnibus qui font le service de Lyon à Villeurbanne partiront toutes les heures pour le camp avec correspondance. Les départs auront lieu du quai Monsieur, à dater du 25 juillet. (2047)

A DATER DU 20 JUILLET,

L'AIGLE
PARTIRA POUR
CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin.
(7309)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. **VERNET**, pharmacien, place des Terreaux, 13; **ANDRÉ**, pharmacien, place des Célestins, 6; **LARDET**, pharmacien, place de la Préfecture, 16; **LAROQUE**, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

(Privilège exclusif) **Prix de la Boite 4 fr.** (Prorogation des Brevets)
CAPSULES de MOTHES
au **BAUME de COPAHU** pur, liquide, sans odeur ni saveur.
MÉDAILLE D'HONNEUR DÉCERNÉE A Mr MOTHES 12 JUILLET 1838

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ÉCOULEMENS RÉCENS OU CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, ETC., **20, rue Sainte-Anne, à Paris.**

Extrait de l'article **COPAHU**, *du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques,*
Par MM. **Andral, Cullerier, Begin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.**

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendrons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1° QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2° qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PATE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc.

» On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des **CAPSULES DE M. MOTHES**, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le **BAUME DE COPAHU PUR**, soit son **HUILE VOLATILE**, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le **COPAHU SOLIDIFIÉ** de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. » (*Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(8316)

Société Hygiénique.
PARFUMERIE SPÉCIALE.

Dépôt chez M. J. Diet-Magallon, marchand de nouveautés, place des Terreaux, 15, à Lyon.

Trop souvent des Préparations destinées à la toilette, telles que des Eaux ou Vinaigres aromatiques et odorants, des Poudres et Eaux dentifrices, etc., renferment des substances nuisibles à la santé, quelquefois même dangereuses ou vénéneuses. Le but de la SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE est de ne livrer à la consommation que des Articles possédant des propriétés réelles et bien constatées, et préalablement soumis à l'examen de médecins, de chimistes et autres savants spéciaux. En conséquence, le Public pourra accorder une pleine et entière confiance à tous les objets qui sortiront de cet Etablissement.

La *Société Hygiénique* a cru devoir limiter ses produits à ceux indiqués ci-après, qui suffisent pour tous les besoins de la toilette sous le rapport hygiénique.

Savon dulcifié.	1 fr. 50	le pain	Vinaigre de toilette cosmétique et sanitaire.	2 fr. » »	le flacon
Crème de savon dulcifié.	2 » »	le pot	Eau de Cologne.	2 » »	le flacon
Savon des enfants.	» 50	le pain	Pâte d'amandes à la guimauve et au lichen.	1 50	le paquet
Poudre dentifrice.	2 » »	la boîte		2 » »	le pot
Eau dentifrice.	3 » »	le flacon	Cold cream.	2 » »	le pot
Pommade philocome.	1 50	le flacon			

On ne doit pas confondre, avec les Produits de la Société Hygiénique, certaines Eaux et autres Articles de Parfumerie auxquels leurs auteurs ont ajouté le mot *Hygiénique*. Le Public ne devra recevoir comme provenant réellement de cet Etablissement que les Préparations portant en toutes lettres sur l'étiquette : SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE.

SAVON-PONCE
Pour blanchir et adoucir les mains.

Les propriétés spéciales et remarquables du Savon-Ponce ont engagé la Société Hygiénique à admettre ce nouveau produit à son entrepôt général. En conséquence, c'est là qu'on devra s'adresser pour cette utile préparation.

Paris, Entrepôt général, r. J.-J. Rousseau, 5.

(3213—6497)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)